

> LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

Une lettre pour échanger
et vous transmettre les
informations d'actualité.

Dans ce numéro :
la fibre optique arrive,
le point sur le projet
du groupe scolaire,
un nouveau duo à la direction
des services techniques,
la réforme électorale,
des brèves, des chiffres clés,
l'agenda et l'expression
des groupes d'élus.

CRAON

VIVRE AU POSITIF

Responsable de la publication :
Claude GILET

Rédaction :
service communication ville de Craon

Maquette :

agence 23^{ème} Homme - Château-Gontier

Impression et mise en page :
imprimerie Léridon - Craon

Crédits photos :

ville de Craon, Mayenne Fibre

Tiré à 2600 exemplaires

“ DONNONS VIE À DES PROJETS STRUCTURANTS ”

Ce nouveau Lien me donne, tout d'abord, l'occasion en ce début d'année 2019, de formuler à vous toutes et tous, ainsi qu'à l'ensemble de vos familles, tous mes vœux de bonne et heureuse année.

Que mes vœux soient porteurs **de joie, de bonheur, de santé, de réussite et de solidarité** pour chacune et chacun d'entre vous.

L'année 2018 s'est achevée, pour notre ville, sur de très beaux engagements et résultats positifs.

Le **déploiement de la fibre optique**, qui desservira environ 4 700 abonnés de Craon et de son territoire proche, s'est concrétisé courant novembre avec la mise en place par le conseil départemental de la première armoire.

La deuxième réunion publique, fin novembre, concernant le projet d'aménagement du **futur quartier de la Poterne**, route de Château-Gontier, nous a confirmé l'avancement de ce dossier porté tant par Mayenne Habitat que Coop Logis. Les premiers permis d'aménagement et de construction ont été déposés courant décembre.

La reconduction du diplôme « **ville fleurie 3 fleurs** » courant décembre récompense et met en valeur le travail au quotidien de nos agents du service espaces verts.

La signature, fin décembre, d'une convention avec l'association Octopus, nous permettra de donner un nouvel élan, avec ses bénévoles, à **la Maison Bleue** pour la prochaine programmation des expositions de la saison 2019-2020.

Le bon déroulement de notre volonté de recourir à un concours auprès de cabinets d'architecture pour la construction du **futur groupe scolaire public** s'est achevé lors du jury du 5 décembre dernier. Le choix du jury a d'ailleurs été confirmé à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre.

De même, la conséquence de l'emprise foncière liée à ce nouvel aménagement a été validée. Aussi, nous poursuivons nos études d'aménagement d'un **terrain de football synthétique**, en remplacement de celui de Girande, sur le site du stade Maurice Courné. Ainsi, nous valoriserons davantage les équipements existants et l'image de la ville de Craon auprès des visiteurs.

Enfin, après deux années de travaux, le **centre aquatique du Pays de Craon « l'Odyssée »** offrira de nouveaux atouts sportifs et ludiques pour notre territoire.

Ainsi, se concrétisent des projets structurants qui enrichiront au quotidien la vie de tous.

Bonne et heureuse année,

Claude GILET

Maire de Craon

La fibre optique arrive...

Le 9 novembre dernier, le conseil départemental de la Mayenne et le groupe Orange ont officialisé le lancement du plus grand chantier d'investissement d'infrastructure numérique jamais porté par le Département : le déploiement, en 4 ans, d'ici à 2021, du très haut débit par la fibre optique pour 100 % des Mayennais.



7 novembre 2018, inauguration de la première armoire fibre à Craon

> TRAVAIL PRÉPARATOIRE SUR L'ADRESSAGE

Dans le cadre des études nécessaires en amont des travaux de raccordement, un important travail sur l'adressage a été mené par les services municipaux. En découlent des **changements de nom de voies**

et/ou de numérotage. Ces améliorations bénéficieront également aux services de sécurité : SAMU, pompiers, gendarmerie, mais aussi les services de livraison et de fourniture d'énergie ou de télécommunication : La Poste, fournisseurs d'accès internet ou téléphone.

Rappel : **les particuliers et professionnels ayant une adresse postale mais plusieurs lignes** (exemple : 1 ligne personnelle et 1 ligne professionnelle) doivent se faire connaître auprès des services techniques de la ville de Craon (r.foucher@ville-craon53.fr). Ce recensement permettra une anticipation des besoins et un bon dimensionnement du futur réseau.

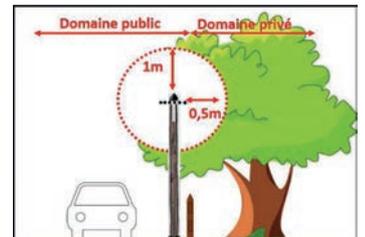
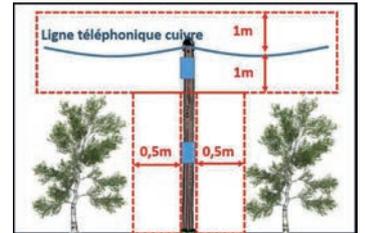
> L'ÉLAGAGE DES PLANTATIONS INDISPENSABLE

Qui doit élaguer ?

La loi Chassaing du 7 octobre 2016, prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication. Au besoin, l'opérateur des travaux (la société Orange, missionnée par le département de la Mayenne) peut procéder à l'élagage des plantations gênantes, au frais du propriétaire.

Comment élaguer ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance avec les lignes de communication aériennes d'1 m en hauteur et de 50 cm en largeur. (cf. schémas ci-contre).



Groupe scolaire

> LE POINT SUR LE PROJET

Pour rappel, la ville a fait le choix pour ce projet d'une procédure plus complexe et plus longue qu'un marché public classique : **le concours.** C'est un mode de sélection par lequel la collectivité choisit, après mise en concurrence et avis d'un jury, un projet concret présenté par les candidats, répondant ainsi plus précisément aux besoins.

En juillet 2018, 3 candidats ont été retenus pour présenter un projet, sur 51 dossiers reçus.

Ensuite, un jury, composé d'élus et d'architectes, assisté d'agents municipaux, a étudié les projets

des 3 candidats et a retenu **le projet B par vote à bulletin secret par 8 voix sur 9, pour avoir respecté au mieux les critères suivants :**

- Critère n°1 : adéquation de l'offre au programme fonctionnel, cohérence urbanistique et réponse architecturale.
- Critère n°2 : adéquation de l'offre au programme technique et réponse aux exigences environnementales.
- Critère n°3 : compatibilité et crédibilité du projet en termes d'enveloppe budgétaire et de délai de réalisation.

Après la rédaction du procès-verbal, les plis anonymes ont

été ouverts, ce qui a permis de connaître l'identité du cabinet retenu : **le cabinet d'architecte Atelier Cub3 de Liffré.** **Le conseil municipal, lors de sa séance du 12 décembre 2018, a validé à l'unanimité** le procès-verbal établi par le jury de concours. Le cabinet a maintenant pour **mission d'expliquer son travail et d'échanger sur son projet avec l'ensemble des parties prenantes** qui pourront faire part de leurs observations et/ou suggestions pour que le projet définitif soit arrêté.

Sur le site www.mayenne-fibre.fr vous trouverez toutes les informations sur la fibre optique et son déploiement, notamment une **carte interactive avec l'avancée des travaux de raccordement** (rubrique Tester mon éligibilité).

Du changement aux services techniques de la ville

> UN NOUVEAU DUO À LA DIRECTION

L'année 2018 a vu l'arrivée de deux nouvelles têtes au sein des services techniques municipaux.

Tout d'abord en janvier, celle de Benjamin Leroyer qui occupe la fonction de Directeur des Services Techniques (DST). Son rôle est de manager l'ensemble des services techniques (22 agents) et de programmer, élaborer et planifier les projets et marchés de travaux.

Anne-Gaëlle Carmillat est, quant à elle, arrivée en décembre 2018 au poste de responsable du Centre Technique Municipal, en remplacement de Lionel Lairy. Ses missions concernent le management, la gestion et le suivi quotidien des trois services (voirie, espaces verts, bâtiments).



De gauche à droite : Anne-Gaëlle Carmillat, Benjamin Leroyer, Manuel Belliard et Claude Gilet (Maire)

Après l'arrivée de Manuel Belliard, Directeur Général des Services, en 2014, l'organigramme des services municipaux est au complet.

Réforme électorale

> DES MODALITÉS D'INSCRIPTION SIMPLIFIÉES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les modalités d'inscription sur les listes électorales ont évolué. **Il est désormais possible de s'inscrire tout au long de l'année.**

Ainsi, pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, vous pouvez vous inscrire jusqu'au 30 mars 2019.

Pour cela, présentez-vous à la mairie de votre domicile muni(e) d'une pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile récent.

Bien vivre ensemble

Avec quelques gestes simples de civisme et en respectant des principes de bon sens, chacun peut participer au bien vivre ensemble.

> JE RESPECTE LE CODE DE LA ROUTE

La circulation en ville se partage entre les véhicules, les piétons et les vélos. Pour la sécurité de tous, **je respecte les limitations de vitesse (70-50-30 km/h), les priorités (passage piétons par exemple), les sens interdits et les règles de stationnement.**

En bref...

- > **SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT DU PAYS DE CRAON** : pour rappel, le **service eau-assainissement a été transféré au Pays de Craon** au 1^{er} janvier 2018. Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Contact : service eau et assainissement de la communauté de communes du Pays de Craon, centre administratif intercommunal, 1 rue de Buchenberg, tél : **02 43 06 14 03** ou sur **eau@paysdecraon.fr**. En cas d'urgence sur le réseau contacter le 07 70 29 04 18.
- > **BULLETIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON** : le bulletin intercommunal 2018 est **disponible à l'accueil de l'hôtel de ville**.
- > **ESPACES INFO ÉNERGIE PAYS DE LA LOIRE - NOUVEAU SITE INTERNET** : ce nouveau site : **www.info-energie-paysdelaloire.fr**, permet de prendre rendez-vous en ligne avec un conseiller, d'accéder aux informations sur la construction ou la rénovation de son logement et de consulter l'agenda des événements (visites de maisons, ateliers, forums...).
- > **ENTRETIEN DES HAIES - VOIES ET CHEMINS DE RANDONNÉES** : sur les chemins de randonnées comme sur les voiries communales, **les haies appartiennent aux propriétaires riverains** qui ont donc **à leur charge** l'entretien et la destruction d'éventuels nids de frelons.
- > **TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC** : les sites suivants sont **dorénavant équipés d'éclairage public** : l'abribus de la côte de Johepie, le chemin de Bouilli, le parking de l'église Saint-Nicolas (en lien avec les travaux d'accessibilité du bâtiment) et le parking de l'Odysée (centre aquatique situé rue Jean Bouin).
- > **PROJET DE TRAVAUX ZONE PROTÉGÉE - PERMANENCES BÂTIMENTS DE FRANCE** : Mme Rouault, technicienne des Bâtiments de France, est disponible, sur rendez-vous uniquement au 02 53 54 54 45, pour **rencontrer les riverains qui ont des projets de travaux situés dans la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.)**. En 2019, elle sera présente les lundis 18/02, 18/03, 15/04, 13/05, 24/06, 16/09, 14/10, 25/11 et 23/12 (sous réserve), le matin à partir de 9h30.

EN CHIFFRES



13

armoires pour
+ de 4 700 prises fibre optique



1 951

titres délivrés
en 2018 à l'hôtel de ville
(cartes d'identité, passeports)



3

fleurs,
label Villes et Villages Fleuris
(reconduit en 2018)

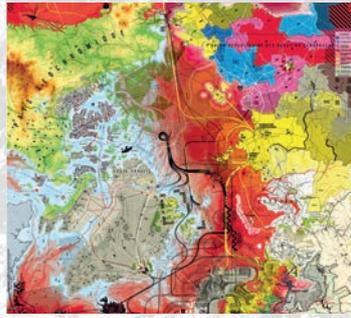
DANS L'AGENDA



Faby Exposition peinture

> DU 4 AU 25 JANVIER

La Maison Bleue



Festival Rustine Clément Aubry Exposition utopographie

> DU 1^{ER} AU 24 FÉVRIER

La Maison Bleue



Camille Masson Exposition sculpture et photographie

> DU 8 AU 29 MARS

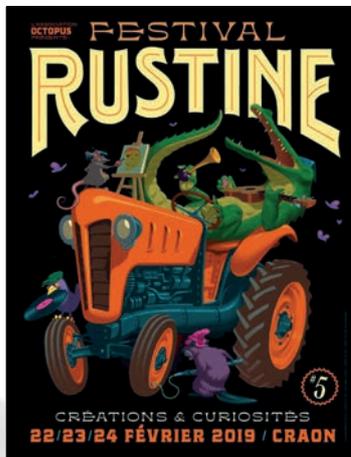
La Maison Bleue



Mat Signol Exposition peinture

> DU 5 AU 26 AVRIL

La Maison Bleue



Festival Rustine Créations et curiosités

> 22/23/24 FÉVRIER

Salle des fêtes du Mûrier

Salle Pantigny

Maison Bleue

Médiathèque intercommunale

Cérémonie des Vœux et des Trophées de Craon

> VENDREDI 25 JANVIER À 19H

Salle des fêtes du Mûrier

Commémoration des victimes et des héros de la déportation

> DIMANCHE 28 AVRIL

Place de l'hôtel de ville

EXPRESSION GROUPES ÉLUS

“

Après le vote du budget 2019, l'ambition et la détermination de votre municipalité, à projeter notre ville dans le futur, se confirment avec l'approbation à l'unanimité de grands enjeux structurants.

Le soutien par les subventions auprès de l'ensemble de nos associations demeure volontariste pour celles-ci.

De nouveau seront engagés au cours de cette année de nombreuses actions et travaux pour le bien vivre ensemble.

Nous porterons jusqu'à leur aboutissement de grands atouts avec une fiscalité communale résolument maîtrisée. Ainsi nos efforts communs dans la gestion au quotidien de la collectivité nous permettent d'appliquer des taux d'imposition non révisés depuis le début de notre mandat.

CLAUDE GILET
OSONS ! CRAON AUTREMENT

Budget 2019

Quelle crédibilité apporter à l'analyse des finances de la ville alors que l'excédent prévisionnel 2019 ne couvre que 10 % des emprunts à rembourser cette année ?

En dépit de cela, 4 millions € vont être investis dans le complexe scolaire. Il est hors de question de contester l'utilité de ce projet mais quelle irresponsabilité de ne pas en mesurer l'impact sur les finances futures de la ville !

À l'heure où les finances de l'état sont fragilisées, quelle entreprise investirait un tel montant sans se préoccuper des équilibres budgétaires à venir.

Qu'attendons-nous pour étudier sérieusement l'équilibre financier de ce projet sur les prochains budgets ?

Très belle année à tous.

L'ÉQUIPE DE
CRAON HORIZON 2020

Il y a bientôt cinq ans naissait Tous pour Craon, la liste des petites idées qui se méfie des postures : éclosion surprise d'une envie de débattre et proposer, besoin aussi de bousculer un clivage figé.

En cette fin d'année, c'est le pays tout entier qui a enfilé son « Gilet Jaune », exprimant à la fois une colère et un espoir : colère des citoyens qui n'ont plus prise sur les orientations politiques, espoir de redresser en douceur nos institutions avec le Référendum d'Initiative Citoyenne. La protestation est courante mais que cette protestation se mue en proposition est exceptionnel.

La conscience civique doit maîtriser la machine institutionnelle : longue vie à l'initiative citoyenne !

MATTHIEU MAUTIN
TOUS POUR CRAON

”